

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 1000sp1

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Fotia Alea 2.K

Autres désignations commerciales

Ancienne désignation: Jokisch LB 100 Flüssig 2-Kammer Spraydose

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent séparateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Tenir hors de portée des enfants.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Mentions de danger**

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 1000sp1

Page 2 de 9

3.2. Mélanges**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Fettsäure, ethoxiliert			10 - < 15 %
102-71-6	Triethanolamin			5 - < 10 %
	203-049-8		01-2119486482-31	
57-55-6	1,2-Propylenglykol, 1,2-Propylenglykol			2,5 - < 5 %
	200-338-0		01-2119456809-23	
25265-71-8	Dipropylene glycol			0,1 - < 1 %
	246-770-3		01-2119456811-38	
055406-53-6	Iodpropinylbutylcarbamate			< 0,1 %
	259-627-5		01-2120762115-60	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H331 H302 H318 H317 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Le produit lui-même n'est pas combustible.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 10000sp1

Page 3 de 9

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter ce qui suit : Inhalation

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable, Liant universel. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C
Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Durée de stockage maximale : 2 ans

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 1000sp1

Page 4 de 9

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. @1501.B015713

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	non déterminé
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
--	--------

Dangers d'explosion

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Risque d'un éclatement du récipient. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	5000-8000 hPa
----------------------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	1,0 g/cm ³
--------------------	-----------------------

Viscosité cinématique: (à 20 °C)	non déterminé ASTM D 445
-------------------------------------	--------------------------

Teneur en solvant:	0%
--------------------	----

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

@1001.B010008

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 1000sp1

Page 5 de 9

10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Fettsäure, ethoxyliert				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	RAT		
102-71-6	Triethanolamin				
	orale	DL50 5530 mg/kg	RAT		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	RABBIT		
57-55-6	1,2-Propylenglykol 1,2-Propylenglykol				
	orale	DL50 >22000 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 >2001 mg/kg	Lapin		
055406-53-6	Iodpropinylbutylcarbamate				
	orale	DL50 1056 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 0,763 mg/l	Rat		
	inhalation gaz	ATE 700 ppm			

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : légèrement irritant.

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.

Effets sensibilisants

aucune/aucun

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 10000sp1

Page 6 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Fettsäure, ethoxyliert					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 86 mg/l	96 h	Goldorfe	DIN 38412 T.15	
102-71-6	Triethanolamin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11800 mg/l	96 h	Pimephales Promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2038 mg/l	48 h	Großer Wasserfloh	24h	
57-55-6	1,2-Propylenglykol1,2-Propylenglykol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 40613 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 18800 mg/l	48 h	Mysidopsis bahia		
055406-53-6	Iodpropinylbutylcarbamate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,067 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,022 mg/l	72 h	@1201.B120239		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,16 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,0084 mg/l	35 d	Tête de boule		
	Toxicité bactérielle aiguë	(44 mg/l)	3 h	Toxicité sur les microorganismes		

12.2. Persistence et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Fettsäure, ethoxyliert			
	OECD 301 E	95 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
57-55-6	1,2-Propylenglykol1,2-Propylenglykol			
	CO2-Entwicklung OECD 301 F	81 %		
055406-53-6	Iodpropinylbutylcarbamate			
	OECD 301 F	25 %	28	
	leicht			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
102-71-6	Triethanolamin	-2,53
055406-53-6	Iodpropinylbutylcarbamate	2,81

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 10000sp1

Page 7 de 9

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement. Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

120199 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets non spécifiés ailleurs


Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
Étiquettes:	2.2
	
Code de classement:	5A
Quantité limitée (LQ):	LQ2
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 190 625

E0

Catégorie de transport: 3

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
Étiquettes:	2.2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 10000sp1

Page 8 de 9



Code de classement: 5A
Quantité limitée (LQ): LQ2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Réglementations particulières: 190 327 625
E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2, see SP63

Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 63, 190, 277, 327, 959
E0

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, non-flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2



Dispositions spéciales: A98 A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0
: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Alea 2.K

Date de révision: 01.06.2019

Code du produit: 1000sp1

Page 9 de 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0%

Information supplémentaire

@1501.B150213

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Triethanolamin

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aerosol 3; H229	
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)